



**Compte-Rendu  
des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard  
séance du 27/11/2018**

**Décisions modificatives 3**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réajuster le budget primitif par une décision modificative ; elle est équilibrée en dépense et en recette de fonctionnement pour un montant de 69 300.00 €.

Approbation à l'unanimité

**Renouvellement bail commercial**

Mme ROUX Valérie, commerçante de Evolutif Coiffure, sollicite par courrier le renouvellement de son bail commercial. Le bail initial a été signé le 19 mai 2008. A ce jour, il n'a pas été fait application de révision.

Monsieur le Maire propose de conserver le loyer de l'année 2018 sans augmentation ; mais à compter du 1er janvier 2019, d'appliquer une clause de révision sur la base de l'ILC (Indes des Loyers Commerciaux) publié au Journal Officiel.

Approbation à l'unanimité

**Eau et assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la possibilité de consulter le compte d'affermage du service assainissement ainsi que le rapport annuel du délégataire. Il est possible également de consulter les rapports d'activités du service d'eau potable sur le site d' Eau du Morbihan.

Approbation à l'unanimité

**Vie scolaire : information sur le projet "école numérique"**

Madame Virginie DANGEL informe le conseil municipal que la commune s'est inscrite dans le projet "écoles numériques innovantes et ruralité" pour les deux écoles.

Le coût pour chaque école est estimée à 11 00 € subventionné à hauteur de 50 %.

Lorsque les projets seront retenus, il conviendra de solliciter des devis.

Approbation à l'unanimité

**Divers**

Dépôt de bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il autorise le dépôt de bois derrière la mairie pour une période de 15 jours.

Randonnée moto

Monsieur le Maire informe que l'Association Motards Solidarité 56 organisera une randonnée moto le 7 avril 2019 avec un passage sur la commune de Saint Guyomard. Tous les bénéfices seront reversés au profit de l'A.R.S.E.P. (Association de Recherche sur la Sclérose En Plaques).

Cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il sera nécessaire en 2019 de prévoir des caveaux complémentaires dans le cimetière communal.

**Décision modificative : budget lotissement rue du stade.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créer une décision modificative pour le budget lotissement Rue du Stade.

Il n'y a pas eu de vente sur 2018.

Il est donc proposé les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

608 (043) : - 688.15 €

6045 : + 688.15 €

Recettes de fonctionnement :

7133 (042) : + 168 688.15 €

7015 : - 168 000.00 €

Dépenses d'investissement :

3355 (040) : + 168 688.15 €

Recettes d'investissement :

1641 : + 168 688.15 €

Approbation à l'unanimité

**Décisions modificatives : Budget assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créer une décision modificative sur le budget assainissement pour mandater la dernière échéance d'emprunt de l'année.

Il est donc proposé les modifications suivantes :

D 611 : - 1 500.00 €

D66111 : + 1 500.00 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification.

Approbation à l'unanimité